

Infolettre Mitacs pour les administrateurs et administratrices de la recherche

Bienvenue au deuxième numéro de l'infolettre Mitacs pour les administrateurs et administratrices de la recherche. Cette infolettre trimestrielle s'inscrit dans le cadre de nos efforts continus visant à mieux soutenir et servir nos parties prenantes des établissements postsecondaires. Elle nous permettra de leur transmettre des nouvelles, de signaler des changements apportés aux politiques et de promouvoir les ressources disponibles, en temps opportun, en un seul endroit.

Du 10 au 13 mai dernier, Mitacs a eu la chance de participer à la conférence nationale 2026 de l'Association canadienne des administratrices et des administrateurs de recherche (ACAAR) à Vancouver. Au cours de trois séances qui ont attiré un public nombreux, nous avons fait le point sur les programmes et les politiques de Mitacs, discuté des récents développements concernant Mitacs Plus et examiné les défis liés à la gestion post-subvention avec des administratrices et administrateurs de la recherche de tout le Canada. Notre dernière séance, coanimée par des responsables du financement de la recherche de l'Université de Waterloo et de l'Université McMaster, nous a offert une occasion privilégiée de discussion collaborative. Les idées et les commentaires recueillis tout au long de la conférence nous aident à mieux comprendre les besoins des établissements et à identifier les possibilités de renforcer nos processus, nos services et notre soutien à la communauté des administrateurs et administratrices de la recherche.

Dans ce numéro, vous pourrez prendre connaissance des opportunités chez Mitacs, de l'appel à candidatures pour les Prix Innovation, des améliorations apportées à Mitacs Plus, ainsi que des conseils importants sur les dates de début et de fin des projets.

Programmes offerts

Mitacs met les entreprises en contact avec les meilleurs chercheurs et chercheuses grâce à des subventions et des stages collaboratifs, et fournit du financement et un accès à des réseaux de ressources pour les aider à réussir.

Explorez nos programmes : <https://www.mitacs.ca/fr-ca/ressources-pour-les-programmes/programmes/>

Prêt·e à présenter une demande? Communiquez avec [votre conseiller ou votre conseillère Mitacs](#).

Thanks to our funding partners.



Merci à nos bailleurs de fonds.



À venir cet automne : nouvelles possibilités dans le secteur de l'IA

L'écosystème canadien de l'IA continue d'évoluer et Mitacs est fier de contribuer à l'effort national. Récemment nommé à titre de partenaire de mise en œuvre de la stratégie **L'IA pour tous** du gouvernement canadien, Mitacs contribue à développer les opportunités liées à l'IA et à renforcer les liens entre la recherche, les talents et le secteur privé. Forts de cet élan, nous lancerons cet automne de nouvelles offres axées sur l'IA, conçues pour aider la communauté de recherche et les établissements à contribuer à l'évolution du secteur de l'IA. **Vous recevrez d'autres renseignements sous peu.**



Prix Innovation de Mitacs 2026 : l'appel de candidatures est maintenant lancé

Les mises en candidature sont maintenant acceptées pour les Prix Innovation Mitacs 2026, qui récompensent les étudiant-es, chercheuses et chercheurs au postdoctorat, professeur-es, entrepreneur-es et leaders du secteur privé qui ont été soutenus par Mitacs et dont les travaux ont un impact concret sur le Canada. Vous pouvez présenter votre propre candidature ou celle d'un pair dans l'une ou l'autre des cinq catégories. Nous invitons les administrateurs et administratrices de la recherche à faire connaître cette opportunité au sein de leur établissement. **Soumettez une candidature d'ici le 8 septembre 2026.**

Pour plus de détails sur l'admissibilité et les critères de mise en candidature, veuillez consulter la page des Prix Innovation de Mitacs : <https://www.mitacs.ca/fr-ca/a-propos/prix-mitacs/>

Changements importants

Accélération et Stage de stratégie d'entreprise (SSE): mise à jour des critères d'admissibilité et modifications apportées aux demandes

Des modifications ont été apportées aux procédures de demande des programmes **Accélération** et **SSE** pour les rendre conformes aux ententes de financement de Mitacs et aux critères d'admissibilité de ses partenaires.

Organisations partenaires admissibles

Les organisations partenaires peuvent être :

- des sociétés à but lucratif;

Thanks to our funding partners.



Merci à nos bailleurs de fonds.

- des organismes sans but lucratif;
- des hôpitaux;
- les municipalités;
- des gouvernements autochtones.

Mise à jour des exigences concernant le financement des partenaires à but lucratif

Les partenaires à but lucratif doivent fournir à Mitacs **des fonds du secteur privé (non gouvernementaux)**.

Des fonds du secteur privé **ne peuvent pas** provenir des sources suivantes :

- subventions ou contributions du gouvernement fédéral, ou autre aide gouvernementale;
- subventions ou contributions d'un gouvernement provincial, ou autre aide gouvernementale;
- subventions ou contributions d'un gouvernement municipal, ou autre aide gouvernementale;
- fonds d'exploitation reçus du gouvernement.

Remarque : Les revenus obtenus de clients gouvernementaux ne constituent pas de l'aide gouvernementale et demeurent admissibles. Nous encourageons, sans les y tenir, les organismes sans but lucratif, les hôpitaux, les municipalités et les gouvernements autochtones à fournir des fonds du secteur privé.

Nouvelles questions dans les demandes

Les questions suivantes ont été ajoutées aux modèles de demande Accélération et SSE pour confirmer la source des fonds du partenaire.

1. Les fonds qui seront versés à Mitacs proviennent-ils de l'aide gouvernementale fédérale? (Oui/Non)
2. Les fonds qui seront versés à Mitacs proviennent-ils de l'aide gouvernementale provinciale? (Oui/Non)
3. Les fonds qui seront versés à Mitacs proviennent-ils de l'aide gouvernementale municipale? (Oui/Non)
4. Les fonds qui seront versés à Mitacs sont-ils déjà utilisés pour remplir une exigence de financement de contrepartie pour un programme fédéral? (Oui/Non — détails requis si la réponse est Oui)

La quatrième question remplace la question concernant les fonds de contrepartie.

Évaluation de l'admissibilité

- Projets impliquant **des partenaires à but lucratif** : la réponse aux questions 1 à 3 doit être « **Non** » pour que le projet soit admissible.
- Projets impliquant **des organismes sans but lucratif, des hôpitaux, des municipalités et des gouvernements autochtones** : peu importe la réponse aux questions 1 à 3, les projets demeurent admissibles.
- **Tous les projets** : le fait de répondre « **Oui** » à la question 4 signifie que les fonds du partenaire et le projet ne sont pas admissibles, sauf s'il s'agit d'une demande déposée dans le cadre d'un processus conjoint établi avec un autre bailleur de fonds partenaire (p. ex. CRSNG ou CRSH).

Après le **3 septembre 2026**, les modèles de demande mis à jour doivent être utilisés pour toutes les demandes.

Parcours autochtones : mise à jour des critères d'admissibilité

Mitacs a élargi les critères d'admissibilité à l'initiative **Parcours autochtones**. Pour participer à Parcours autochtones, **l'une des conditions suivantes doit être remplie** :

- **NOUVEAUTÉ** : L'organisation partenaire est un **gouvernement autochtone ou une entité détenue par un gouvernement autochtone** (Premières Nations, Métis ou Inuit).
- L'organisation partenaire est une **entreprise (à but lucratif)** au sein de laquelle des personnes qui s'identifient comme Autochtones (Premières Nations, Métis ou Inuit) détiennent **au moins 50 % des parts de propriété**.
- L'organisation partenaire est un **organisme sans but lucratif** dont le conseil d'administration est composé **d'au moins 50 % ou plus de personnes qui s'identifient comme Autochtones** (Premières Nations, Métis ou Inuit).
- L'étudiant ou l'étudiante qui participe au projet est **une personne qui s'identifie comme Autochtone** (Premières Nations, Métis ou Inuit).

Ce changement élargit les critères d'admissibilité pour inclure les gouvernements autochtones et les entités détenues par des gouvernements autochtones.

Mitacs Plus

Mitacs se lance dans une transformation organisationnelle échelonnée sur plusieurs années dont les objectifs sont d'améliorer nos outils technologiques, nos processus et notre façon de travailler avec les parties prenantes. Cette initiative comprend le lancement d'un nouveau portail de demande : Mitacs Plus. Nous vous remercions de votre patience et de vos commentaires alors que nous continuons d'améliorer le processus de demande et de renforcer l'efficacité et la transparence de la gestion des subventions.

Durant cette phase de transition, nous gérons des processus concurrents de réception et de traitement des demandes pour le programme Accélération. Veuillez communiquer avec [l'un de nos conseillers ou l'une de nos conseillères Mitacs](#) pour savoir quelle plateforme utiliser.

Qu'est-ce que Mitacs Plus?

[Découvrez Mitacs Plus — Notre nouveau portail de demande en libre-service](#)

Mitacs Plus en action

Une récente demande soumise dans Mitacs Plus est passée **de l'étape de soumission de la demande à l'étape du versement de la subvention en seulement 36 jours**. Ce cas illustre tout le potentiel d'un processus de demande et d'octroi plus simple et plus transparent.

Caractéristiques et améliorations récentes de Mitacs Plus :

- **Projets comprenant plusieurs professeur-es superviseur-es** : Les demandes comprenant plus d'un-e professeur-e superviseur-e peuvent désormais être acceptées.
- **Demandes de changement de date de début** : Les personnes participantes peuvent demander des modifications de la date de début de stage directement sur le portail, avec vérifications automatiques pour assurer la conformité aux règles du programme.
- **Annulations** : Les personnes participantes peuvent soumettre une demande d'annulation d'une unité de stage directement sur le portail.
- **Améliorations de l'accessibilité** : Nous avons apporté plusieurs améliorations prioritaires en matière d'accessibilité.
- **Processus de signature simplifié du BSR** : Les représentant-es des BSR peuvent désormais approuver les demandes en saisissant leur nom directement dans Mitacs Plus, plutôt qu'en devant insérer leur signature à l'aide du curseur.

Thanks to our funding partners.



Merci à nos bailleurs de fonds.

À venir en septembre pour Mitacs Plus :

- **Accès de lecture seulement (sans signature) pour les représentant-es du BSR qui ont besoin d'accéder aux demandes et aux avis d'octroi :** Nous communiquerons bientôt avec vous pour confirmer si des personnes-ressources nouvelles ou existantes du BSR devraient avoir cet accès en lecture seule.

Avez-vous des questions ou des commentaires?

Les commentaires et les questions peuvent être envoyés à experience@mitacs.ca. Notre équipe **Service et soutien à la clientèle** est prête à vous aider à chaque étape.

Coin de la conformité

Planification des dates de début et de fin du projet :

Les établissements et les personnes participantes doivent planifier soigneusement leur projet en tenant compte des exigences suivantes relatives aux programmes Accélération et Stage de stratégie d'entreprise de Mitacs :

- **Début du projet :** Les projets doivent commencer dans un délai d'un an à compter de l'approbation de la recherche. Le stage ne peut s'amorcer avant l'approbation de l'évaluation de la recherche, ni avant que les fonds de l'organisation partenaire aient été reçus par Mitacs.
- **Fin du projet :** Les dates de fin de projet peuvent être prolongées d'une année au maximum au-delà de la date de fin de projet initialement prévue, sous réserve de l'approbation de Mitacs. Les unités de stage qui ne sont pas terminées dans les délais prévus, y compris celles pour lesquelles aucun stagiaire n'a été désigné, pourraient être annulées.
- **Paiement du partenaire :** Mitacs se réserve le droit de mettre fin à un projet ou de l'annuler si l'organisation partenaire ne verse pas sa contribution.

Statut des paiements et communications : Le statut des versements des subventions liées à des demandes Mitacs Plus est visible directement sur le portail. Pour les demandes soumises en dehors de Mitacs Plus, les administrateurs et administratrices de la recherche peuvent demander de recevoir des notifications automatiques sur les stages à venir pour lesquels les contributions du partenaire sont encore en attente.

Thanks to our funding partners.



Merci à nos bailleurs de fonds.



**Vos commentaires sont les bienvenus**

Vous avez des commentaires sur ce numéro ou des suggestions de sujets pour les prochains numéros? Vos commentaires sont les bienvenus! Nous continuons de développer cette infolettre afin d'en faire une ressource pratique pour la communauté des administrateurs et administratrices de la recherche.

Merci pour votre fidèle collaboration et pour le soutien que vous apportez aux programmes Mitacs et à leurs participants et participantes au sein de votre établissement.

Questions et commentaires concernant l'infolettre :

Arija Batura | Directrice, Engagement de l'administration postsecondaire | abatura@mitacs.ca

Thanks to our funding partners.



Merci à nos bailleurs de fonds.